

Teams, le 18 Novembre 2020

## CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

### Extrait de notre déclaration liminaire :

*L'UNSA-Ferroviaire, une fois encore, est obligée d'attirer l'attention de la Direction sur le respect des IRP.*

*D'une part, les documents - quand ils sont fournis - continuent d'être d'une qualité insuffisante ou incomplets. Ils ne sont ni correctement intitulés, ni datés, ni signés. Rien ne permet aux représentants du personnel d'étudier des documents clairs, avec des informations vérifiées et mises à jour en temps et en heure. Tout ça nous laisse penser que, parfois, la Direction tente d'entraver le bon fonctionnement des IRP.*

*D'autre part, dans le cadre de la réforme des Instances Représentatives du Personnel, des outils obligatoires ont été mis en place afin de permettre aux Représentants du Personnel de solliciter la Direction concernant des Réclamations Individuelles et Collectives. À ce jour, certaines questions posées dans l'outil RIC (Réclamations Individuelles & Collectives) reçoivent des réponses plusieurs semaines après, via la téléconférence mensuelle que vous tenez, Mme la Directrice des Ressources Humaines...*

*Quid de l'utilité de l'outil et du respect des délais indiqués dans le Règlement Intérieur du CSE des Directions Techniques pour répondre aux questions posées ?*

*De plus, alors que des bilatérales et des "négociations", si l'on peut appeler ça des négociations, sont en cours, vous faites des annonces chiffrées auprès des agents, notamment sur le télétravail, sans même avoir fourni aux délégués présents un document support. Là encore, vous nous prenez littéralement, nous représentants du personnel, en otage coupant court à toute possibilité de négociation. Si c'est votre idée du dialogue social, il faudra que l'on nous réexplique le projet de notre président FARANDOU "Tous SNCF".*

→ L'UNSA-Ferroviaire par le biais de son CSE rappelle à l'Entreprise sa responsabilité envers les représentants du personnel qui assurent une expression collective des salariés pour une prise en compte de leurs intérêts, notamment dans les décisions relatives à l'organisation du travail.

### Présentation du plan de développement des compétences 2021

Ce plan tient compte des formations demandées via l'interface Manager lors des EP & des embauches prévisionnelles.

Une réflexion est menée au sujet des formations d'agents d'essai pour, entre autres, une évolution des modules vers du e-learning.

Le département SF travaille sur la refonte des formations Essayeurs & Agents d'étude, avec un parcours qui tiendra compte des formations déjà effectuées par l'agent. Certains modules ne seront pas dispensés du fait des lieux d'affectation.

→ L'UNSA-Ferroviaire attire l'attention de Mme BOUCHER sur l'importance de proposer des formations complètes englobant toutes les techniques de façon, d'une part, à conserver une mobilité des agents et, d'autre part, à garder la possibilité pour une région de faire de la sous-traitance pour une autre.

Il est souligné le manque de communication : pas de descriptif des missions, aucun pourcentage connu sur les formateurs actuellement en mission. Il est demandé une communication à ce sujet en conférence RH.

### Présentation de la situation trimestrielle des effectifs

La situation du troisième trimestre 2020 montre une baisse sensible des effectifs du personnel intérimaire. La situation sanitaire actuelle en serait la raison.

→ L'UNSA-Ferroviaire questionne et restera vigilante sur la question de la ré-internalisation des missions.



### Compte-rendu de la commission des ASC

Le bilan de l'année 2020 qui montre une baisse sensible des activités due à la crise sanitaire. Les remboursements des activités

seront prochainement envoyés, ceci avant Noël. Des reports d'activités, comme la reconduction des WE estivaux au Puy du Fou et de nouvelles offres, seront proposés aux agents en 2021.

→ Cependant, l'UNSA-Ferroviaire exprime son inquiétude quant au montant de la subvention 2021 qui doit, dans son calcul, absolument prendre en compte toute la masse salariale du GPU des Directions Techniques, y compris l'activité partielle. Les commissions du CSE travaillent sur ces questions pour garantir aux agents des prestations à la hauteur de ce qu'ils ont connus.

## Point d'étape de l'avancement du plan d'action DGII SF (préciser ce qu'est le SF)

Madame VIDAL, depuis 2 mois à la tête du département, présente les actions mises en place et à venir : travail pour faciliter l'accès aux formations, sensibilisation aux RPS, accompagnement du changement, parcours d'intégration des nouveaux arrivants avec compagnonnage, mise en place d'indicateurs RH, réaménagements des espaces, espaces de travail plus nombreux, ateliers active managers (2021).

→ L'UNSA-Ferroviaire insiste sur l'importance d'inscrire ce plan d'action sur la durée pour en mesurer les effets à long terme. Différents points posent questions :

- Un plan et un suivi de chaque SF reste incontournable.
- Quid du turn-over, de l'absentéisme, des démissions ... Des documents complémentaires pourraient attester des évolutions.
- Qu'en est-il du temps accordé aux salariés pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail ?
- Pas d'indicateurs objectivables.

En tant qu'élus, nous resterons particulièrement vigilants et attentifs à l'avancement de ce plan d'action et à l'efficacité des mesures annoncées afin que ce ne soit pas de simples mesurette mais qu'elles bénéficient à l'ensemble des salariés SF.

## Réponses aux questions des élus sur le télétravail

Sur la question de la prise en charge du mobilier à hauteur de 100 €, il nous est rappelé qu'il n'y a pas, à ce stade, obligation d'avenant au contrat de travail pour en bénéficier. Sur le type d'avenant utilisé, 3 formules sont proposées actuellement. Une 4<sup>e</sup> orientée « à la carte » est à l'étude.

→ L'UNSA-Ferroviaire reste en alerte sur les conditions liées au télétravail, de plus en plus prégnant dans l'Entreprise du fait de la pandémie.

## Présentation du programme de prévention et de lutte contre la corruption :

La Direction de l'Éthique nous présente les obligations de la loi Sapin 2. La cartographie des risques, socle de cette loi, identifie et analyse, entre autres, les risques d'exposition de l'Entreprise à des sollicitations externes aux fins de corruptions géographiques dans les domaines dans lesquels la société exerce.

### Direction de l'Éthique



Si vous souhaitez nous adresser des questions ou nous faire part de vos suggestions : [cse@unsa-ferroviaire.org](mailto:cse@unsa-ferroviaire.org)

Si vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

## J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Efficace  
Service public  
Savoir-faire  
EXPERTISE Carrières  
Hot-Line Juridique  
METIERS Autonomie  
Filières  
Syndicat de services  
STATUT  
Responsable

*A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !*

Nom: .....

Prénom: .....

Direction: .....

Adresse Pro: .....

.....

Collège: .....

Tél: .....

Mail: .....

Fédération UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS

Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)